

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 2 avril 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (66r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 2 avril 1884, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54457>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 avril 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin transmet à Pouillet une étude de Tisserant sur les tarifs respectifs de Boucher et Cie et de la Société du Familistère pour la période de 1872-1874.

Notes La cachet de signature par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère est apposée au bas du folio, bien que la lettre soit signée par Godin, l'administrateur-gérant.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

2 août

66

GH

Monsieur Pouillet
avocat 10 rue de l'Université Paris

1 copie

En-enclos nous v/ adressons copie d'une
note de Monsieur Cissraud - à qui nous
adressons 3 tarifs de Boucher années 72, 73, 74
d'après ces tarifs en 73 Boucher augmenté ses
prix sur l'année 72 et ne fait une baisse
qu'en 1874 et pour l'année 74 - baisse qu'il
annonce par une circulaire que v/ avons
jointe aux tarifs -

Notre baisse à nous, a porté sur l'année 1873
Ce fait justifie les déductions que Monsieur
Cissraud a fait dans sa note - nous avons joint
2 tarifs (72 & 73) de n/ maison à ceux de
Boucher, nous pensons que M. Cissraud
vous communiquera le tout - Ces réflexions
viendront s'ajouter aux arguments contenus
dans les notes que nous vous avons remises

Après Monsieur nos salutations les
plus distinguées

SE DU FAMILISTÈRE DE GUSE

G. Cissraud